

Transcription des pages 154 à 155 du manuscrit Saint-Imier, Mémoires d'Ici, Fonds de l'Eglise réformée du Jura, 1

Les reproductions de l'original peuvent être vues sur le site *e-codices*, Bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/searchresult/list/one/mdi/FER-0001>

Les liens apparaissant dans le texte renvoient directement à la page retranscrite.

32. Procès de Françoise Maillard de La Neuveville, 13 juin 1616

(p. 154 : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/mdi/FER-0001/154>)

S'ensuit le proces criminel et confessions faites par Françoise Maillard de La Neufve Ville, le 13^e jour dudit moys et an.

Premierement a dit et confessé, avoir environ six ans que venant de La Neufve Ville de parler à son fils estant fort deconfortée, se lamentant pource qu'elle estoit contrainte abandonner son bien en decret et egalation, rencontra un homme vestu de noir, aux Planches de Velaudz, ayant les pieds comme un cheval, les mains rondes, luy demanda pourquoy elle se deconfortoit, estant en si grande tristesse. Ele respondit pource qu'elle estoit contrainte mettre son bien en discussion et decret. Lors luy dit que si elle se vouloit donner à luy, qu'il luy donneroit beaucoup d'argeant. Elle demandant qu'il estoit, respondit estre Sathan, dont invoqua le nom de Dieu, il se retira d'elle. Quelque peu de temps par apres, revient à elle, la sollicitant derechef se donner à luy, avec promesses de luy donner argeant comme susdit. Alors elle s'abandonna à luy, renonça Dieu son createur, fit hommage audit Sathan en le baisant au derriere. Et luy la baisa de mesme au derriere et eust sa compagnie, s'appellant Gracopin.

Item a dit laditte detenue qu'il luy donna une poignée comme elle estimoit d'argeant, qui ne fut que feuilles ormis un battz de bon.

Mesmes luy donna graisse verte et une feuille d'erbe pour faire mourrir gents et bestes, mais qu'elle la jetta en partie sur la neige, et le reste sema sur Montezel il y a environ cinq ans.

Item une aultre foys allant à Bienne trouva sondit Maistre au Chanes, lequel la battit et tormenta fort, pource qu'elle ne faisoit ce dont il luy commandoit, parquoy luy donna derechef graisse et puset pour faire mal.

Alors dit encores avoir heu sa compagnie.

(p. 155 : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/mdi/FER-0001/155/0/Sequence-1579>)

Item qu'une aultre foys venans de la Neufve Ville et estant arrivée à La Praye, la battit encores et luy donna aultre graisse et puset, dans des feuilles pour faire mal.

Dont a dit et confessé qu'estant irritée contre Michel Marquet il y a environ quactre ou cinq ans, luy fit mourir un bœuf, sur poil faule, en le touchant avec sa main engraisée, lequel estoit devant sa maison.

Davantage dit avoir fait mourir une brebis a Elie Bourquin.

Item a soy mesme une chevre.

Item a dit et confessé avoir environ trois ans qu'elle auroit touché un veau sur le doz avec sa main engraisée de la graisse que luy avoit baillé Sathan, lequel appartenoit à Christe Carrel, qui aussy mourut.

Item plus a confessé qu'elle et ses complices ont battu l'eau avec bastons que leur donnoit leur maistre à Montezel et en la fontaine de Chenaulx.

Finalement elle et ses complices ont danssé et tenu leur sinagaugue audit Chenaulx et Montezel.

Quand à ses complices elle a nommé l'Annelet Murezet [voir procès n° 11, 7 juin 1616 : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/mdi/FER-0001/61>], Catarine Lienhard [voir procès n° 13, 8 juin 1616 : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/mdi/FER-0001/69>], l'Eve Jacquet jadis executées, Nese Bourquin [voir procès n° 31, 13 juin 1616 : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/mdi/FER-0001/152>], Annelet Michel [voir procès n° 33, 11 juin 1616 : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/mdi/FER-0001/156>] et Perreson Pagan [voir procès n° 36, 13 et 14 juin 1616 : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/mdi/FER-0001/164>].

Transcription Sylviane Messerli, mars 2016